

La "guerre préventive" contre le peuple mapuche

Traduit d'un article de [Lucía Sepúlveda Ruiz](#)
dans la revue [Rebelión](#)

Au Chili, ont été mis en place des mécanismes répondant à la logique de la « guerre préventive », à savoir diviser le monde en ennemis et en amis. Dans la catégorie des « ennemis », l'Etat chilien y a catalogué les jeunes qui expriment leur mécontentement pour l'absence de perspectives d'avenir, les étudiants qui dénoncent l'éducation mercantile, les travailleurs qui luttent pour un salaire digne et surtout les Mapuche qui revendiquent leurs terres ancestrales. C'est le cas de ces derniers qui nous préoccupe beaucoup aujourd'hui.

La manifestation légale extrême de cette criminalisation des luttes du peuple mapuche est la remise en application de la Loi Antiterroriste de l'époque de Pinochet. Elle a été utilisée depuis le 30 octobre 2008 pour juger les citoyens chiliens militants de la cause mapuche accusés d'avoir lancé des cocktails Molotov à des véhicules de police, sans qu'il en résulte de blessés ni de dommages majeurs.

Aujourd'hui, il y a au Chili 50 militants mapuche détenus, 15 Mapuche en liberté conditionnelle en attente de procès, 6 non mapuche en liberté conditionnelle, 3 réfugiés politiques.

Tous ceux qui purgent une condamnation, que ce soit en application de la loi antiterroriste ou non, ont été jugés pour des faits liés à des récupérations de terres ou pour la défense de leurs droits. Ainsi, le 20 janvier 2008, la Cour Suprême a confirmé la sentence rendue à l'encontre de Roberto Manquepi Vita, dirigeant de la communauté Trapa Trapa-Butalelbun de la commune de Bío Bío. Il a été condamné à 5 ans et un jour pour « vol commis avec violence », mais en réalité il s'agissait de sa participation à la récupération de pâturages pour son bétail sur sa propre terre ancestrale, le fonds de terre Cochico, usurpé par des colons. Il était également présent dans les actions de récupération de terres menées à Valle del Quelco. Il est maintenant détenu dans la prison de Los Angeles pour ce « crime » de caractère social.

Chaque fois qu'une communauté se mobilise pour défendre ses droits, la réponse de l'appareil d'Etat est la répression. Le gouvernement de la Présidente Bachelet a annoncé en avril 2008 une politique dénommée « Re-connaître ». Mais ce qu'elle écrit d'une main est effacé par son bras policier. Ce qui se passe en territoire mapuche est inimaginable dans le reste du Chili, sauf si l'on remonte au temps de la dictature. La violence des perquisitions, la surveillance et la persécution de la police armée, le climat de peur et les souffrances qu'endurent les familles mapuche, les montages policiers et médiatiques, les départs clandestins du Chili pour demander asile à Mendoza ou en Suisse nous rappellent ce que fut la vie sous la dictature. L'exil est le chemin qu'ont dû prendre en 2008 la petite Relmutray Calfunao pour fuir la persécution endurée par sa communauté Juan Paillalef et le dirigeant Pedro Vivanco Rebolledo qui a échappé ainsi à la condamnation à 5 ans de prison pour participation à des récupérations de terre dans la zone de l'Alto Bio Bio.

Criminaliser c'est aussi une manière d'assassiner les militants sociaux car certains cas passent par la justice militaire.

C'est ainsi que l'impunité continue avec les cas de Matias Catrileo, tué d'un impact de balle tiré par des policiers, à Vilcun, le 3 janvier 2008, et de Johnny Cariqueo, mort le 1^{er} avril 2008, après avoir été torturé par des policiers à Pudahuel. Aucun des policiers auteurs de ces crimes n'a été poursuivi et inculpé.

Il faut aussi rappeler que certains procès menés à l'encontre de membres de communautés sont entre les mains de la justice militaire. C'est le cas d'Ivan Llanquileo, de la communauté Juana Millahual, qui est incarcéré dans la prison d'El Manzano, à Concepcion.

Les médias et la criminalisation

La presse chilienne qualifie instantanément de « terroriste » tout Mapuche en état d'arrestation de même que les Chiliens qui, comme la documentariste Elena Varela ou les étudiants de 3^e année d'anthropologie de l'Université de Temuco, Jonathan Vega Gajardo et Fénix Delgado Ahumada, apportent leur soutien actif aux mobilisations pour la récupération de terres. Avant même que les détenus soient jugés, ils sont déjà condamnés par les médias chiliens.

Dans le cas d'Elena Varela, l'immense majorité de la presse a d'emblée accepté l'accusation officielle du Ministère Public sans questionner les faits ni enquêter sur les raisons de son arrestation. Seul le réseau alternatif d'Internet a permis de diffuser sur ce cas et d'autres cas une information émanant de sources directement concernées.

Les actions menées par les communautés sont traitées hors de leur contexte social, mais en revanche les propriétaires des entreprises forestières et les agents du gouvernement bénéficient d'un espace dans les médias pour y donner leur version des faits. On parle du « conflit mapuche » en ne désignant qu'une partie du conflit, précisément pour disculper de la violence institutionnelle les autres acteurs concernés. Le conflit, de toute façon, s'entend comme Mapuche/compagnies forestières ou Mapuche/usurpateurs, mais cela se rapporte à l'histoire et n'intéresse pas les médias.

Cependant, récemment, la presse nationale a offert un grand espace aux informations concernant les nouvelles méthodes du travail de la police et des services de renseignements dans la région.

Schizophrénie officielle ou politique du « bien et du mal »

En appliquant depuis 2008 la législation antiterroriste que Mme Bachelet avait publiquement abandonnée, le Procureur de la Région de Temuco, Francisco Ljbetic, participe à la politique schizophrénique de l'Etat et de la Concertation. C'est ainsi que, d'une part, il approuve et signe la Convention 169 de l'OIT et d'autre part déclare, par la voix de son sous-secrétaire de l'Intérieur, Felipe Harboe, que les lois sont là « pour être appliquées ». Recourir à cette loi en démocratie constitue une régression inacceptable.

Le 24 octobre 2008, la Cour d'Appel de Temuco a, à son tour, continué d'appliquer la loi antiterroriste en refusant la liberté conditionnelle à Patricia Troncoso Robles et aux frères Marileo Saravia qui avaient déjà accompli plus de la moitié de leur condamnation de dix ans et un jour de détention. Les aménagements carcéraux dont ils bénéficient actuellement sont les résultats de 112 jours de grève de la faim de Patricia Troncoso actuellement détenue au Centre d'Education et de Travail d'Angol.

À l'abri de cette loi, des tribunaux ont pris l'habitude de recourir à des témoins « cachés » et non identifiables à l'encontre de membres de communautés inculpés, il s'agit là d'une pratique totalement illégale. Récemment, dans une affaire d'incendie, Juan Lagos, juge de Cañete, a, de façon inédite, refusé la présence de témoins cachés, mais, le 13 novembre 2008, la Cour d'appel a ordonné de révoquer cette décision et un nouveau procès aura lieu avec un autre juge.

Les procureurs spécialisés dans les procès contre les Mapuche parmi lesquels Mario Elgueta ne sont pas accoutumés à perdre leurs procès, pas plus que l'Agence Nationale de Renseignements. Ils ont réussi à obtenir que la Cour d'Appel de Concepcion accepte de réviser la demande d'annulation du jugement du tribunal oral de Cañete qui a acquitté le Lonko Avelino Meñaco, le 3 novembre 2008. Ce Lonko est resté huit mois en prison, accusé d'incendie de cabanes quand en réalité il se trouvait à cette date à l'extérieur de la région. Les manœuvres qui ont entouré ce procès ont révélé des manipulations destinées à créer des divisions entre différentes organisations mapuche, manœuvres qui méritent une enquête de fond.

Climat de peur et criminalisation

Le 11 décembre dernier, la Cour d'Appel devait commencer le procès du Lonko Meñaco. Mais de façon suspecte, deux jours avant la nouvelle comparution, c'est-à-dire le 9 décembre, la maison de son avocat, Lorenzo Morales Cortés, a été perquisitionnée, on lui a confisqué son ordinateur ainsi que la documentation concernant la défense d'Avelino Meñaco. De plus la police a aussi perquisitionné la maison de ses parents. Lorenzo Morales a réalisé un excellent travail professionnel dans la défense des Mapuche inculpés. La présence croissante de défenseurs privés spécialistes en droits de l'homme ainsi que de professionnels aussi réputés que l'ex-juge Juan Guzman a été vitale pour gagner des procès, ce qui aurait été impossible avec des avocats commis d'office.

Le climat de peur créé par les Procureurs fait partie aussi de la criminalisation que nous sommes aujourd'hui en train d'analyser. Ce climat a affecté aussi les professionnels de l'Observatoire Citoyen dont le droit à défendre les Mapuche inculpés a été remis en cause à différentes occasions par le Procureur régional de Temuco.

D'autre part, le rôle des juges de garantie a pour fonction, en général, de réaffirmer la criminalisation de ces luttes. Il est habituel que les détenus mapuche passent plus de huit mois en prison préventive ou doivent remplir des procédures compliquées de garantie qui rendent difficiles leurs tâches quotidiennes ainsi que la participation de leurs organisations. La Cour d'Appel de Temuco réagit rapidement pour révoquer les décisions de libertés conditionnelles concédées, dans certains cas, par un juge de garantie.

Toujours plus de criminalisation et plus de torture

Les cas de tortures et de maltraitance dénoncés ces derniers temps au Chili sont en augmentation permanente. La Commission Ethique a rédigé un rapport en juin 2008 concernant 55 cas de prison politique et de maltraitance à l'encontre de membres de communautés mapuche survenus durant le gouvernement de la Présidente Bachelet à laquelle cette dénonciation a été transmise. Le gouvernement n'a donné aucune réponse à cet envoi. Nous avons réactualisé ce rapport en décembre 2008 et à cette date nous arrivons malheureusement à un total de 69 cas. 34 des cas dont trois femmes demeurent dans différentes prisons : Angol, Victoria, Arauco, Los Angeles, Lebu, Traiguén et Temuco.

Aux dénonciations de torture et de traitement humiliant déjà faites en juin 2008, nous ajoutons maintenant sept nouveaux cas :

- Le mineur de 13 ans, Patricio Queipul Millanao (communauté de Temucucui), arrêté lors d'une perquisition le 4 décembre 2008, disparu et pratiquement séquestré par la police qui l'a frappé et interrogé dans deux commissariats et libéré en pleine nuit, loin de son domicile.
- Le mineur RHI, de 17 ans, élève du Lycée Industriel de Temuco, détenu en application de la Loi Antiterroriste le 31 octobre et de façon irrégulière puisque détenu dans une prison pour adultes, situation qui a été par la suite réparée.
- Le mineur Luis Marileo Cariqueo, de 17 ans (communauté Caci que José Guiñon), maltraité lors d'une perquisition, a souffert d'une fracture de la mandibule. Jorge Mariman, âgé de 18 ans, a été aussi blessé à la jambe et a eu le bras fracturé lors de la même perquisition.
- L'étudiant José Ancalao, torturé le 1^{er} juillet à l'intérieur d'un bus de policiers des forces spéciales après avoir participé à une marche à Temuco pour refuser la Loi Générale de l'Education.
- Le « comunero » Julio Cayhuan a dénoncé avoir été torturé dans le Commissariat de Collipulli et dans le Centre de Renseignements d'Angol, le 18 octobre 2008, après s'être présenté volontairement suite à une convocation.
- Le « comunero » Jaime Huenchunao, gravement malade, a été soumis à la torture et à des traitements dégradants dans la prison de Temuco. La Cour d'Appel a ordonné qu'on lui retire les chaînes qui l'attachaient après avoir accepté un recours de protection requis par l'ex-juge Juan Guzman (septembre/octobre 2008).
- Le « comunero » Roberto Painemil Parra, de Yeupeco Vilcún, a été acquitté le 3 juin du délit d'incendie dont on l'avait imputé sous la torture. Il a dénoncé au tribunal les faits vécus dans la prison de Nueva Imperial. Le tribunal oral a aussi acquitté Hector Llaitul, dirigeant de la Coordinadora Arauco Malleco des Communautés en Conflit alors que l'unique charge qu'on lui imputait reposait sur les déclarations de Roberto Painemil. Tous deux ont passé un an et quatre mois de prison préventive avant d'être jugés.

La réponse à la criminalisation

La Commission Ethique participe à une large coordination d'organisations de droits de l'homme, de droits sociaux, de personnalités qui développe une campagne dénommée « Alto Ahi » contre la violence policière, sachant qu'il est nécessaire de sensibiliser la société sur les problèmes déjà cités antérieurement. La société ne peut accepter l'impunité sur des faits qui, en accord avec les normes internationales des droits de l'homme, constituent des crimes de lèse humanité.

Le Chili est un pays signataire de la Convention contre la Torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, c'est pour cela que la Commission Éthique Contre la Torture (CECT) considère comme un devoir non seulement de dénoncer ces faits à l'intérieur du pays mais aussi d'en informer le Comité contre la Torture des Nations Unies.

La criminalisation de la lutte du peuple mapuche s'inscrit dans un climat de répression générale de la mobilisation sociale au Chili. Il est nécessaire de créer un climat de refus de l'usage de la violence policière et d'ouverture aux aspirations et demandes du peuple mapuche en appuyant son exigence de dérogation de la loi antiterroriste et de fin de la militarisation des territoires des communautés.

Des initiatives comme celle de ce séminaire contribuent à aller dans ce sens, en permettant un rapprochement entre peuples qui ont des valeurs communes et qui aspirent à se comprendre, à se connaître de façon réciproque et fraternelle.

Une part de la stratégie de la criminalisation est d'isoler les groupes qu'on veut réprimer. En conséquence notre réponse en tant que société civile et organismes des droits de l'homme doit conduire à des instances de rencontre, de collaboration et de dialogue solidaire.

Mai 2009

50 militants mapuche sont répartis actuellement dans les prisons du Sud du Chili. 15 inculpés sont en liberté provisoire en attente de procès, 3 Mapuche dont une jeune fille sont réfugiés à l'étranger. 6 Chiliens non mapuche associés à la cause mapuche sont en liberté provisoire, trois ex-détenus Mapuche ont été acquittés cette année.

Centre de Détention Préventive d'Angol (Los Confines S/N)

1.- Jaime Eduardo Huenchullan Cayul, « werken » (porte-parole) de la communauté de Temucucui, Ercilla. Il s'est rendu volontairement aux autorités, le 18 septembre 2008, car il se trouvait gravement malade. Condamnation requise par le procureur : 15 ans de prison dont 5 ans pour l'incendie d'un camion, 10 ans pour l'incendie d'un plant d'avoine et 100 jours pour les menaces et dommages subis par le propriétaire foncier René Urban. La Cour d'Appel de Temuco a accepté le recours de protection présenté par l'ex-juge Juan Guzmán ce qui a permis qu'on cesse la torture que lui infligeait les fers qui le maintenait attaché depuis le début de sa détention et les traitements inhumains auxquels il était soumis. Son procès simplifié a eu lieu le 2 mars à Collipulli pour le délit de « menaces et attentat contre autorité ».

2.- Jorge Huenchullan Cayul, werken de la communauté de Temucucui, inculpé d'un supposé homicide accidentel du jeune Juan Cruz Magna qui visitait sa communauté, le 14/12/2008 et de possession d'arme à feu. Il s'est présenté volontairement comme témoin et allègue être l'objet d'un montage policier. À dix reprises, antérieurement, il a été acquitté pour de fausses accusations. En attente de son jugement.

3.- Julio Cayhuan Nahuelpi, de la communauté Autonome de Temucucui. Il s'est présenté volontairement aux autorités le 20 octobre 2008. Il a dénoncé avoir été soumis à la torture dans le commissariat de Collipulli et dans le centre de renseignements d'Angol. Il est accusé d'avoir commis un incendie dans la propriété de René Urban. Condamnation requise par le procureur : 15 ans de prison dont 5 ans pour l'incendie d'un camion, 10 ans pour l'incendie d'un plant d'avoine et 100 jours pour les menaces et dommages subis par le propriétaire foncier René Urban. En attente de son procès.

4.- Camilo Tori Quidinao, de la communauté autonome de Temucucui, Ercilla. Inculpé de tentative d'homicide pour des faits survenus le 6 décembre 2008. En attente de son jugement.

5.- Luis Tori Quidinao, werken de la communauté Autonome de Temucucui. Détenu le 19 novembre 2008, alors qu'il déposait plainte pour des coups reçus par des membres de la communauté Ignacio Queipul, située dans le même territoire. Inculpé de vol avec intimidation, menaces, dommages et maltraitement d'animal à l'encontre des membres de la communauté Ignacio Queipul, le 19/11/2008. En attente de jugement.

6.- Marcelino Levicura Manquel, communauté autonome de Temucucui, Ercilla. Inculpé de menaces et attentat contre l'autorité pour des faits survenus en août 2006, quand des personnes de la Conadi sont arrivées dans sa communauté.

7.- Luis Millacheo Ñanco, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Inculpé d'incendie de camion d'entreprise forestière le 26/04/08 dans le secteur de Pidima, Ercilla. Le Procureur a réclamé contre lui 15 ans dont 5 ans pour incendie et 10 ans et un jour pour vol avec intimidation

8.- José Millacheo Nanco, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Inculpé d'incendie de camion d'entreprise forestière le 26/04/08 dans le secteur de Pidima, Ercilla. Le Procureur a réclamé contre lui 15 ans dont 5 ans pour incendie et 10 ans et un jour pour vol avec intimidation.

9.- Andrés Alejandro Lican Lican de la communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Inculpé d'incendie de camion d'entreprise forestière le 26/04/08 dans le secteur de Pidima, Ercilla. Condamnation demandée par le Procureur : 10 ans dont 4 ans maximum incendie et 6 ans pour vol avec intimidation.

10.- Juan Lican Melinao de la communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Inculpé d'incendie de camion d'entreprise forestière le 26/04/08 dans le secteur de Pidima, Ercilla. Condamnation demandée par le Procureur : 5 ans pour incendie

11.- José Pedro Millacheo Ñanco de la communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Inculpé d'incendie de camion d'entreprise forestière le 26/04/08 dans le secteur de Pidima, Ercilla. Condamnation demandée par le Procureur : 4 ans maximum pour incendie. Détenu depuis le 2 mai 2008.

12.- José Queipul Waikil, communauté autonome de Temucuicui, Ercilla. Inculpé de menaces et attentat contre l'autorité pour des faits survenus en août 2006, quand des personnes de la Conadi sont arrivées dans sa communauté. Inculpé de vol avec intimidation, menaces, dommages et maltraitement d'animal à l'encontre des membres de la communauté Ignacio Queipul, le 19/11/2008. En attente de jugement.

13.- José Daniel Cayhuan Nahuelpi, communauté Autonome de Temucuicui. Détenu depuis le 17 octobre 2008, il est accusé d'incendie des propriétés de René Urban dans le secteur Quechereguas

Vendredi 20 février 2009, au tribunal Oral de la prison d'Angol s'est déroulé le procès de 5 membres Mapuche de la communauté mapuche Newen Mapu (Chequenco, Ercilla). Dans le précédent procès, l'un des accusés avait refusé l'avocat commis d'office pour prendre un avocat spécialiste des conflits mapuche, ce qui a reporté le procès à la date du 20 février. Le juge André Villagra Ramirez, entouré de procureurs et de défenseurs, a commencé le procès à l'encontre de Leonardo Lican Ñanco, Juan Toro Ñanco, Juan Millacheo Ñanco, Andrés Lican Lican et Juan Lican Melinao. Durant le procès, le Procureur a fait appel à 51 témoins dont 5 témoins « cachés et non identifiables ». Comme dans le procès du Lonko Avelino Meñaco, les deux procureurs Mario Elgueta et Miguel Angel Velazquez ont construit de véritables montages policiers-judiciaires à l'encontre des accusés en utilisant des policiers en civil, en uniforme, des membres des forces armées et de groupes politiques comprenant des propriétaires terriens.

Centre d'Education et de Travail (CET) d'Angol :

14.- Patricia Troncoso Robles, militante chilienne solidaire du peuple mapuche (cas de Poluco Pidenco). Le 24 octobre 2008, la Cour d'Appel de Temuco rejeta sa demande de liberté conditionnelle l'obligeant à purger sa peine de 10 ans et un jour (Loi Antiterroriste). La Commission Interaméricaine de DDHH déposa un recours pour sa demande à l'encontre de l'Etat chilien. Grâce à une très longue grève de la faim de 112 jours début 2008, elle parvint à bénéficier d'un aménagement de sa peine : depuis mars 2008 elle est détenue dans le Centre de Travail et d'Education d'Angol et bénéficie d'une sortie dominicale.

15.- Juan Bautista Millalen Milla de la communauté Catrio Nancul, Collipulli. Inculpé d'incendie terroriste sur le fond Poluco Pidenco et condamné à 10 ans et un jour de prison. Détenu depuis mars 2008, IL bénéficie actuellement d'une sortie dominicale.

16.- José Huenchunao Mariñan, de la communauté El Malo, Lago Lleu Lleu, Tirua, inculpé d'incendie terroriste sur le fond Poluco Pidenco (appartenant à l'entreprise forestière Mininco) et condamné en 2004 à 10 ans et un jour de prison. Arrêté le 20 mars 2007 alors qu'il vivait en clandestinité a été transféré en octobre 2008 au CET d'Angol.

Centro de Déténtion de Collipulli (Région de l'Araucanía)

17.- Juan Patricio Marileo Saravia, a été jugé pour le cas de Poluco Pidenco et condamné en application de la Loi Antiterroriste à 10 ans et un jour. Il est en liberté diurne, le soir il doit retourner au centre de police de Collipulli.

Centre d'Education et de Travail (CET) de Victoria (Avenue Arturo Prat n° 210)

18.- Juan Carlos Huenulao Lienmil, communauté de Tricauco. Inculpé pour incendie terroriste du fond de Poluco Pidenco il est condamné à 10 ans et un jour en application de la Loi Antiterroriste. Il purge sa condamnation depuis août 2004.

19.- Mauricio Huaquilao Huaiquilao de la communauté Yeupeko-Fillkun inculpé d'incendie terroriste, incendie simple, tentative d'homicide et menaces dans les propriétés d'Eduardo Luchsinger le 16/08/2008 et inculpé aussi pour tentative d'incendie terroriste pour des faits survenus le 30/10/2008 dans le ByPass de Temuco. En détention préventive avant son jugement. Le 22 janvier 2009, sa maison a fait l'objet d'une violente perquisition et de la saisie de vêtements, livres, chaussures et matériel audiovisuel. Le 5 février, détenu à son domicile, il subit une nouvelle fois une violente perquisition de sa maison.

20.- Carlos Cayupe Aillapán, communauté de Domingo Trangol, Victoria. Il est accusé d'attentat incendiaire contre un camion commis le 26/12/07 sur la route 5 sud, Secteur Quino, Victoria et condamné à 9 ans de prison pour homicide sans préméditation, simples dommages et incendie. Il est détenu depuis le 8 septembre 2008.

21.- Rodrigo Huenchullan Cayul, dirigeant de la communauté Autonome de Temucuicui. Il s'est présenté volontairement aux autorités en décembre 2008, dans un climat d'intensification de la répression et de l'accroissement de la violence interne. Accusé d'incendie et de menaces sur le fond Montenegro de la propriété de René Urban le 12 octobre 2003. Accusé de menaces et dommages à l'encontre de René Urban et Jorge Araneda en août et septembre 2004. En attente de la date de son procès.

22.- Pedro Millanao Palacios, de la communauté Autonome de Temuicui, Ercilla, détenu depuis le 3 septembre 2008, il est accusé de désordres et de vol.

23.- José Cuevas Levicura, de la communauté Autonome de Temuicui, Ercilla, inculpé de tentative d'homicide pour des faits survenus le 6/12/2008.

24.- Carlos Cayupe Aillapen, communauté Domingo Trángol, Victoria, inculpé pour l'incendie d'un camion commis le 26/12/07 sur la route 5 sud, Secteur Quino, Victoria et condamné à 9 ans de prison pour homicide sans préméditation, simples dommages et incendie.

Centre Pénitentiaire de Temuco (av. Balmaceda n°450)

25.- Lonko Juana Rosa Calfunao Paillalef, 51 ans, mère de 5 enfants, Lonko de la communauté Juan Paillalef, en Cunco, IXe région. Lutte pour la défense de son territoire spolié par une entreprise électrique et par le MOP (Ministère des Œuvres Publiques). Détenu depuis le 15 novembre 2006, elle purge une peine de 4 ans et demi pour un comportement attentatoire à l'autorité (désordres créés dans un tribunal). Elle se trouve actuellement dans un état de santé précaire. Elle a été acquittée cette année dans un procès concernant des menaces proférées à des voisins. Sa fille Relmutray s'est réfugiée en Suisse où elle a demandé à bénéficier de l'asile politique pour échapper à la persécution que subit sa famille dont la majeure partie se trouve ou s'est trouvée en prison ou en liberté conditionnelle. Juana est détenue dans la prison de femmes de Temuco.

26.- Antonio Onofre Cadin Huentelao, werken (porte-parole) communauté Juan Paillalef, Cunco, époux de Juana Calfunao, détenu depuis le 15 novembre 2006. On lui a refusé pendant plusieurs mois une assistance médicale malgré son grave état de santé. Pour avoir « attenté à l'autorité » durant le procès de la Lonko Juana Calfunao qui s'est déroulé en 2007 il a été condamné à 5 ans et un jour de prison.

Prison de Valdivia

27.- Miguel Angel Tapia Huenulef, de Santiago. Inculpé d'un supposé incendie, de tentative d'homicide et de blessures à caractère terroriste outre le vol et l'incendie de terres sur la propriété San Leandro à Lautaro le 12/01/2009. Inculpé d'autre part de possession illégale d'arme à feu, de munitions et de cartouches ; possession illégale de substances destinées à la confection d'explosifs et possession illégale d'arme de guerre et autres armes interdites (grenades). Incarcéré en cellule d'isolement à la prison d'Angol depuis le 11 février 2009, la Gendarmerie étudie son transfert dans une prison de Haute sécurité à Santiago.

28.- Andrés Gutiérrez Coña, étudiant de l'UCT âgé de 20 ans violemment arrêté à Imperial le jeudi 6 mars. accusé d'avoir participé à un incendie contre la propriété San Leandro appartenant à Pablo Hardener dans la localité de Lautaro. André Gutiérrez est la seconde personne arrêtée de façon arbitraire à la suite d'actions de résistance menées à l'aube du 12 janvier 2009. L'ordre d'arrestation a été signé par le tribunal de Garantie de Lautaro en application de la loi antiterroriste. Emprisonné à la prison de Lautaro, il est en attente de son procès. Le 6 mars, la maison d'un de ses proches a été perquisitionnée dans la commune de Cerro Navia, Santiago. Un avocat de sa famille a déposé un recours de protection à la Cour d'appel de Temuco qui l'a immédiatement rejeté. Durant la même période, vingt perquisitions ont été menées dans différentes villes de la région ainsi que dans des communautés.

29.- Waikilaf Cadin Calfunao, détenu depuis le 17 août 2006, transféré en prison de Haute Sécurité où il est demeuré emprisonné préventivement avec des mesures extrêmement strictes de sécurité sans aucun jugement. À la suite d'une grève de la faim entamée à partir du 1^{er} octobre 2006 pour protester contre les conditions irrégulières judiciaires et carcérales inhumaines auxquelles il était soumis, il a été mis en liberté provisoire il y a 13 mois. Le 27 mars il a été inculpé et accusé d'infraction à la législation sur les armes et explosifs pour avoir posé deux bombes dans le supermarché Unimarc de la ville de Temuco le 29 décembre 2008. Détenu provisoirement pour 5 mois.

Prison El Manzano de Concepcion, Camino a Penco n° 450, (Région de Bío Bío)

30.- César Parra Leiva (25 ans), communauté Esteban Yebilaode Puerto Choque, Lago Lleu Lleu, Tirúa, a organisé des récupérations de terres. Détenu en octobre 2008, il est accusé par le procureur militaire de tentative d'homicide à l'encontre d'un policier sur le fonds de terre Labranza (juillet 2008). L'avocate mapuche n'a pas souhaité assumer sa défense. Il a eu seulement un avocat nommé d'office et a dénoncé le fait qu'il lui serait impossible de se défendre face au montage policier dont il était victime.

31.- Ivan Llanquileo (Lonko de la communauté de Juana Millahual) en prison préventive depuis septembre 2007, bénéficie d'une période de liberté conditionnelle révoquée ensuite par la Cour d'Appel. Inculpé en juillet 2008 par le Procureur militaire de Concepcion qui l'a accusé de détention d'arme de guerre (fusil M 16).

32.- José Huenuche, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le cas de l'embuscade, opérée la nuit du 15 octobre 2008 contre le véhicule du procureur Mario Elgueta et trois autres véhicules de police arrêtés sur la route par un barrage de troncs d'arbres au cours duquel le procureur aurait été atteint d'impacts de plomb de fusil.

33.- Ramon Llanquileo, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment..

34.- Norberto Parra Leal, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

35.- César Parra Leal, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

36.- Juan Parra Leal, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete.. Il était déjà en liberté conditionnelle en attente d'un jugement du tribunal militaire pour une supposée agression à l'encontre de policiers. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

37.- Segundo Nehuei Nehuei, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

38.- Jonathan Huillical. Labranza warria. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction, inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

Centre de Détention Pénitentiaire de Traiguén (Coronel Gregorio Urrutia n° 129)

39.- José Llanquileo Antileo, communauté Juana Millahual, Rukañanco, Lago Lleu Lleu, Contulmo. Détenu depuis le 17 novembre 2006 et condamné en janvier 2007 à 5 ans et un jour pour « simple » incendie du fond Poluco Pidenco. Il a obtenu accès à la sortie dominicale en octobre 2008.

40.- José Cayhuan Nahuelpi, de la communauté Autonome de Temucuicui, Ercilla. Inculpé d'incendie de propriétés latifundistes dans le secteur de Quechereguas, commune de Traiguén, le 17/10/2008.

Prison de Los Angeles (Vicuña Mackenna n° 530) (Région de Bío Bío)

41.- Lonko Roberto Manquepi Vita, dirigeant de la communauté Butalelbum de la commune de Alto Bío Bío. Il participe à la récupération de terres ancestrales sur le fonds de terre Cochico, terres usurpées par des colons, et à la lutte territoriale de Valle del Queuco. Avec lui a été également condamné Pedro Vivanco Rebolledo qui est resté dans la clandestinité et a demandé refuge en Argentine. Détenu depuis le 20 janvier 2008, la Cour Suprême a confirmé depuis sa sentence à 5 ans et un jour de prison pour vol commis avec violence.

42.- José Pedro Millacheo Ñanco, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Détenu le 2 mai 2008, inculpé pour l'incendie d'un camion survenu le 26 avril 2008. En prison préventive en attente d'un procès où il risque une condamnation de 4 ans de travaux mineurs pour délit d'incendie.

43.- Luis Hernán Millacheo Ñanco, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Détenu le 2 mai 2008, il est accusé d'incendie de camion d'une entreprise forestière. Le Procureur requiert au total contre lui 15 ans de travaux obligatoires.

Prison de Lebu

44.- Javier Navarro, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

45.- Luis Menares, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

46.- Richard Nehuei, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

47.- Juan Muñoz Huenuman, arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

48.- Alcides Pilquiman arrêté le matin du 12 avril au cours d'une rafle ayant mobilisé 130 effectifs de la PDI (police de renseignements du Chili) et l'appui d'un contingent spécial de Santiago dans les domiciles de trois communautés du secteur de Puerto de Choque et de Cañete. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

49.- Jonathan Huillican, étudiant de l'INACAP, arrêté le 13 avril à Temuco par ordre du procureur régional à Cañete, Ximena Hassi, pour sa présumée participation dans le même cas que précédemment.

50.- Juan Parra Leiva. communauté Esteban Yevilao de Puerte Choque, Tirua. Détention préventive de 9 mois en attente de la fin de l'instruction. Inculpé par le procureur régional Ximena Hassi de tentative d'homicide et d' « association illicite terroriste » dans le même cas que précédemment.

Jugés et condamnés à une peine aménagée

1.- Luisa Calfunao Paillalef, 41 ans, mère de 4 enfants, sœur de la Lonko Calfunao, de la communauté J. Paillalef. Condamnée à 3 ans de prison pour « attentat contre autorité » et pour avoir blessé plus ou moins gravement des fonctionnaires présents dans le tribunal et avoir détruit des documents du procès, détenue depuis le 15 novembre 2006 au Centre de Contrôle pénitentiaire de femmes de Temuco. Au moment de son arrestation elle paraissait déjà dans un profond état de dépression dû à la persécution politique prolongée dont a souffert sa famille, état qui s'est aggravé en prison. Des documents ont circulé sur Internet permettant de la voir enchaînée aux chevilles et aux poignets dans le secteur des malades psychiatriques. Libérée conditionnellement et assignée à résidence avec obligation de signature chaque semaine tout en suivant des traitements psychologiques.

2.- Juan Patricio Marileo Saravia, communauté José Guiñón (Ercilla). Détenu depuis mars 2008, la Cour d'Appel de Temuco refusa de lui accorder la liberté conditionnelle le 24 octobre 2008, l'obligeant à purger sa condamnation de 10 ans et un jour (Loi Antiterroriste). Grâce à la grève de la faim (2008) qu'il a maintenu avec Patricia Troncoso, il a obtenu un aménagement de sa peine. Il est en liberté diurne, le soir il doit retourner au centre de police de Collipulli.

3.- Luis Amable Catrimil Huenupe, communauté de Tricauco., Ercilla. Inculpé pour un incendie du Fond Poluco Pidenco et condamné à 4 ans et un jour. Détenu le 17 avril 2008, il accomplit actuellement sa peine en liberté conditionnelle.

4.- Florencio Jaime Marileo Saravia, communauté Cacique José Guiñon, Ercilla. Inculpé d'incendie terroriste du fond Poluco Pidenco. Condamné à 10 ans et un jour. Réclusion nocturne dans le centre policier de Collipulli.

5.- Andrés Alejandro Licán Lican, communauté Newen Mapuche de Chequenco. Détenu le 2 mai 2008, il est accusé d'incendie de camion d'une entreprise forestière. Le Procureur requiert un total de 4 ans de prison.

6.- Juan Bernardo Licán Melinao, communauté Newen Mapuche de Chequenco. Détenu le 2 mai 2008, il est accusé d'incendie de camion d'une entreprise forestière. Le Procureur requiert 5 ans de travaux obligatoires.

En liberté provisoire en attente de leur procès :

7.- Lonko Ivan Llanquileo Antileo, communauté Juana Millahual de Rucañanco, Lago Lleu Lleu, Contulmo. Inculpé de possession d'arme de guerre par la justice militaire. Détenu à la prison de El Manzano en septembre 2007. Est maintenant en liberté provisoire avec obligation de signer une fois par mois chez le Procureur militaire en attente de son jugement.

8.- Norberto Parra Leiva, communauté Esteban Yebilao de Puerto Choque (Tirúa) a organisé des récupérations de terres. Arrêté en octobre 2008. Il est accusé de vol d'une tronçonneuse d'entreprise forestière qui se serait produit en mai 2007. D'abord en prison préventive en attente de son jugement, il est maintenant en liberté provisoire assortie de mesure de sécurité.

9.- Leonardo Patricio Lican Ñanco, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla, inculpé d'incendie d'un camion forestier le 26/04/08 en secteur Pidima, Ercilla. Condamné à 4 ans de prison pour incendie. En liberté provisoire.

10.- José Guillermo Millacheo Marín, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Détenu le 2 mai 2008. Le Procureur requiert au total contre lui 4 ans de travaux obligatoires pour délit d'incendie. En liberté provisoire.

11.- Fernando Enrique Millacheo Marín (21 ans) communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Détenu le 21 novembre à Contulmo. Le Procureur requiert contre lui 5 ans et un jour de travaux obligatoires pour le délit d'incendie de camion dans le secteur San Ramón. En liberté provisoire.

12.- Juan Martín Toro Ñanco, communauté Newen Mapu José Millacheo de Chequenco, Ercilla. Détenu le 2 mai 2008, inculpé pour l'incendie d'un camion survenu le 26 avril 2008. En attente d'un procès où il risque une condamnation de 4 ans de travaux mineurs pour délit d'incendie, est à présent en liberté provisoire.

13.- Daniel Alveal Levicura, communauté autonome de Temucuicui, Ercilla. Inculpé pour port illégal d'armes à feu. En liberté provisoire.

14.- Rodrigo Huechipan, Temuco Warria, inculpé de tentative d'incendie terroriste pour une supposée tentative d'attaque incendiaire le 30/12/08 dans le by-pass de Temuco. Assigné à résidence durant les 8 mois d'enquête en application de la loi antiterroriste. Est à présent en liberté provisoire, en attente de son procès.

15.- Juan Huenchullan Cayul, de la Communauté mapuche autonome de Temucuicui, a été inculpé en tant que co-auteur d'une tentative d'homicide le 14 mars 2009. Il est assigné à résidence la nuit et doit signer quotidiennement au commissariat d'Ercilla. En attente de son jugement.

Trois Mapuche réfugiés politiques :

Pascual Alejandro Pichun Collonao, fils du Lonko Pascual Pichun de la communauté de Temulemu. Condamné comme son frère Rafaël à cinq ans de prison et au paiement d'une amende de 6 millions de pesos pour l'incendie présumé d'un camion de transport forestier. Il s'est réfugié en Argentine depuis décembre 2005.

Pedro Vivanco Rebolledo, dirigeant pehuenche de la communauté TrapaTrapa-Butalelbum a demandé asile en août 2008 en Argentine en raison de la persécution « ethnique » dont il était victime au Chili.

Relmutray Cadin Calfunao, fille de la Lonko Juana Calfunao détenue ainsi que son mari à la suite de sa condamnation pour atteinte à autorité. Elle s'est réfugiée depuis octobre 2008 à Genève en Suisse en compagnie de sa tante Flor Calfunao. Le 22 janvier dernier elle et sa nièce ont comparu devant une instance d'accueil de réfugiés où elles ont exposé leurs motifs de trouver asile en Suisse. Leur demande est en cours d'examen.

Trois ex-détenus Mapuche acquittés cette année :

Avelino Meñaco Lincopi, lonko de la communauté Pascual Coña, secteur de Lleu Lleu, détenu depuis le 26 décembre 2007 et inculpé, sur la base de témoignages anonymes, pour avoir brûlé une cabane. Les procureurs Velazquez et Elgueta avaient requis contre lui une peine de 10 ans et un jour. Mais le tribunal de Cañete **l'a acquitté le 3 novembre 2008**. Cependant les procureurs n'étant pas habitués à perdre leur procès il ont fait appel auprès de la Cour de Concepcion pour que soit tenu un nouveau procès. Le domicile de son avocat, Lorenzo Morales, a été violemment perquisitionné les jours précédant l'examen du cas par la Cour alors qu'il avait déposé un recours de garantie auprès de la Cour Suprême. L'ex-juge Juan Guzman a pris l'affaire en main et, le mercredi 11 février, Avelino Meñaco a été **une deuxième fois acquitté** par le tribunal de Cañete. (<http://caravanaporlavida2008.blogspot.com/2009/02/avelino-menaco-lincopi-de-la-comunidad.html>)

Omar Huenchullan Cayul, communauté de Temucucui, s'est présenté volontairement en décembre 2008 comme témoin de l'homicide du jeune Juan Cruz Magna, survenu dans la maison de sa famille le 14/12/2008. Inculpé pour homicide et possession d'arme à feu, il allègue être l'objet d'un montage policier dans le cadre d'un grave conflit interne de sa communauté. Il se trouvait en fuite en raison de menaces et dommages causés à René Urban et Jorge Araneda en août et septembre 2004. **Jugé le 15 avril et acquitté.**

José Queipul Huequil, communauté Autonome de Temucucui, Ercilla. Inculpé de menaces et attentat contre une autorité, faits survenus en août 2006 quand des personnes de la Conadi sont arrivées dans sa communauté. Désordres publics aux alentours du fonds La Romana de René Urban, le 25/08/2006. Vol avec intimidation, menaces, dommages et matraquage animal à l'encontre des membres de la communauté Ignacio Queipul, le 19/11/2008. En liberté conditionnelle. **Jugé le 15 avril et acquitté.**

Remis en liberté

Mauricio Waikilao Waikilao, communauté Yeupeko-Filkun. Inculpé d'incendie terroriste, de tentative d'homicide et de menaces à l'encontre des propriétés d'Eduardo Luchsinger le 16/08/08 et de tentative d'incendie terroriste pour des faits survenus le 30/10/08 en le ByPass de Temuco. Le Tribunal de Temuco a décidé le 21 mai 2009 de la remettre en liberté.

Prisonniers politiques chiliens en liberté provisoire assignés à résidence en attente de leur procès :

Elena Varela Lopez, documentariste, en attente de son procès qui commencera le 5 juin.

Jonathan Vega Gajardo (26 ans), étudiant en 3^e année d'Anthropologie de l'Université Catholique de Temuco. Arrêté le 30 octobre 2008 dans sa maison. Pour la première fois depuis 4 ans, le Procureur régional Francisco Ljbetic applique à son cas la Loi antiterroriste. La défense considère qu'on se trouve face à un montage. Accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov en direction d'une patrouille policière, il est condamné à 8 mois de prison préventive et assigné depuis peu à résidence jusqu'à la fin de la période préventive.

Fénix Delgado Ahumada (23 ans), Temuco Warria, étudiant en 3^e année d'Anthropologie de l'Université Catholique de Temuco. Inculpé pour une supposée tentative d'attaque incendiaire le 30/10/08 dans le by pass de Temuco. Pour la première fois depuis 4 ans, le Procureur régional Francisco Ljbetic remet en application dans son cas la Loi antiterroriste. La défense considère qu'on se trouve face à un montage. Accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov en direction d'une patrouille policière, il est condamné à 8 mois de prison préventive en application de la loi antiterroriste. Ses proches subissent des harcèlements et le 28 janvier sa famille subit une perquisition extrêmement violente, sans présentation de mandat, de la part de civils masqués et d'effectifs armés en uniforme qui commettent des destructions de l'habitation et le vol d'argent et de différents objets. Fénix est sorti le 25 février et est assigné à résidence.

Trois militants chiliens condamnés à une peine de liberté conditionnelle de 3 ans et un jour :

Alex Bahamondes Garrido, Osorno Warria, inculpé d'incendie de deux camions sur la Ruta 5 Sur, secteur Chamichaco, Ercilla le 05/01/08. Le Procureur a requis sept ans et six mois de prison pour incendie réitéré. Liberté provisoire avec signature périodique auprès des autorités. Il vient d'être jugé sans que la peine soit encore arrêtée.

Juan Medina Hernandez, Concepcion Warria. inculpé d'incendie de deux camions sur la Ruta 5 Sur, secteur Chamichaco, Ercilla le 05/01/08. Le Procureur a requis sept ans et six mois de prison pour incendie réitéré. Liberté provisoire avec signature périodique auprès des autorités en attendant son jugement oral. Il vient d'être jugé sans que la peine soit encore arrêtée.

Erick Von Jenstick Vergara, Osorno Warria, inculpé d'incendie de deux camions sur la Ruta 5 Sur, secteur Chamichaco, Ercilla le 05/01/08. Le Procureur a requis sept ans et six mois de prison pour incendie réitéré. Liberté provisoire avec signature périodique auprès des autorités en attendant son jugement oral. Il vient d'être jugé sans que la peine soit encore arrêtée.

Sources :

1.- Entretiens et communications personnels de Lucia Sepulveda avec des dirigeants de communautés, des avocats, le réseau Pulchetun et des membres de l'Agrupación des familias de PP de la Coordinadora Arauco Malleco.

2.- Presse électronique d'organisations mapuche et d'organisations de droits de l'homme :

www.observatorio.cl

www.politicaspUBLICAS.cl

www.mapuexpress.net

www.mapuche.info

www.meli.mapuches.org

www.azkintuwe.org

www.memoriaindigena.blogspot.com

redchem.entodaspertes.org

www.cidh.oas.org/

Nota: Il est possible que dans la période étudiée il y ait des inexactitudes et/ou qu'il y ait davantage de cas de prisonniers politiques mapuche que ceux qui figurent dans cette synthèse. La situation varie extrêmement et l'information est difficile à obtenir étant donné qu'elle est totalement dispersée et qu'il n'y a aucune statistique officielle ni d'instance de défense du peuple qui ait abordé ce thème en tant que tel.

Document traduit et réactualisé à partir de l'intervention de la journaliste **Lucia Sepulveda Ruiz**, membre de la **Commission Éthique contre la Torture**, à l'atelier sur la « **Criminalisation des luttes du peuple mapuche et les procès judiciaires** », le 10 décembre 2008, au Centre des Droits de l'Homme de l'Université Centrale.

Terre et Liberté pour Arauco, 24 mai 2009